

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 60 chargée de l'examen des postulats de M. Louis Dana et consorts : «Élargissements des horaires d'ouverture de l'espace de consommation sécurisé de la Riponne : un projet à envisager sous conditions» et de Mme Mathilde Maillard : «Accueil à bas seuil : il faut définir le seuil»

Présidence :	Mme Agathe SIDORENKO (EàG)
Membres présents :	M. Louis DANA (soc.) ; Mme Sarah DEPALLENS (soc.) ; Mme Séverine GRAFF (soc.) ; Mme. Gaelle MIELI (remp. M. Mountazar JAFFAR (soc.)) ; Mme Mathilde MAILLARD (PLR) ; Mme Pauline BLANC (PLR) ; M. Olivier MARMY (PLR) ; Mme Nathalie Caruel (remp. Mme Anne BERGUERAND (Les Verts)) ; Mme Sima DAKKUS (Les Verts) ; M.Ilias Panchard (remp. Mme Prisca MORAND (Les Verts)) ; Mme Virginie CAVALLI (remp. Mme Clara SCHAFFER (v'lib.)) ; M. Valentin CHRISTE (UDC)
Membres excusés :	-
Représentante de la Municipalité :	Mme Emilie MOESCHLER, directrice de Sport et Cohésion sociale.
Invité-e-(s) :	Christelle JOLY, Secrétaire générale SCC Salomé DONZALLAZ, co-responsable dispositif addiction Eliane BELSER, responsable dispositif aide d'urgence
Notes de séances	M. Assadour Matthey

Lieu salle des commissions - Date : 14.02.2025 - Début et fin de la séance : 12h00 – 13h30

En préambule, le **postulant** dit qu'il y a eu un changement autour de l'ECS et dans l'espace public environnant quant aux substances consommées. Pour lui, ces changements appellent à une modification des horaires d'ouverture des ECS, en particulier celui de la Riponne. Cela devra s'accompagner de cinq mesures à savoir :

- a) un renforcement du travail de rue ;
- b) le monitoring complet des politiques publiques déployées pour la prise en charge des personnes toxicodépendantes;
- c) des mesures d'informations et prévention ;
- d) une réflexion sur les critères d'accès géographiques. Il y en a dans d'autres villes de Suisse. Il plaide pour une extension de 7h à 23h ;
- e) dans le cadre de la mise en place de critères géographiques, le développement d'une structure spécifique d'accueil de nuit pour que les personnes toxicodépendantes sans domicile fixe puissent y dormir.

Discussion générale sur le postulat Dana

Une commissaire explique que toute prestation supplémentaire au sein de l'ECS, notamment l'extension de ses horaires, doit s'accompagner au préalable de l'introduction de critères d'accessibilité. De tels critères existent et fonctionnent dans d'autres villes et cela pourrait contenir l'appel d'air constaté ces derniers mois en particulier dans le quartier de la Riponne. Le Conseil d'État, qui finance en partie les locaux d'injection, a été interpellé quant au conditionnement de la subvention cantonale à la mise en place de critères. Le Conseil d'État se montre favorable à l'introduction de critères d'accessibilité et il envisage de conditionner l'octroi de sa subvention à l'introduction de critères.

Conseil communal de Lausanne

Un commissaire dit qu'il peut entrer en matière sur les 4 mesures principales du postulat hormis celle des critères d'accès. Cela va dans le sens de ce qui avait été défendu pour le budget 2025, un amendement de 600'000.- pour renforcer l'équipe actuelle et étendre les heures d'ouverture du lundi au samedi de 7h à 22h. Il souligne l'importance dans le bas seuil d'avoir une consultation des personnes concernées, les personnes toxicodépendantes et les personnes travaillant dans le domaine. Il pressent un risque dans la mise en place de tels critères, car la raison qui amène les personnes est la disponibilité de la drogue et non pas l'accessibilité ou non d'un ECS.

Un commissaire dit qu'il n'y a aucun indicateur qui permette de contrôler l'efficacité du travail social de rue mené jusqu'à présent. Il serait intéressant de savoir quel est l'impact concret des moyens engagés actuellement avant d'envisager son renforcement. Il lui semble contradictoire d'un côté d'appliquer des critères d'accès pour les ECS et de l'autre d'ouvrir *urbi et orbi* des hébergements d'urgence spécifiquement dédiés aux personnes toxicomanes.

Un commissaire demande s'il y a un doublon entre la structure de la Riponne et celle du Vallon et s'il y a assez de ressources humaines pour pouvoir s'occuper des deux lieux. Il prévoit l'arrivée prochaine à Lausanne du fentanyl.

Un commissaire, concernant les critères d'accessibilité, a discuté avec le Groupement romand des études des addictions (GREAA) et des personnes s'occupant des urgences sociales de nuit. Il ressort qu'elles doutent de l'efficacité de cette mesure car si on refuse l'accès aux usagers, ils et elles iront simplement consommer plus loin dans la rue, le but de limiter les nuisances ne sera donc pas atteint.

Madame la Municipale en charge de Sports et Cohésion sociale explique que la politique des 4 piliers n'est pas uniquement de la compétence de la Ville. Le volet santé est de compétence cantonale, le sécuritaire est de compétence cantonale et communale et ce qui est de la compétence de la Ville est la réduction des risques. La prévention est aussi du ressort du Canton. Il est possible de proposer des collaborations. En matière de responsabilités, de compétences décisionnelles et de champ d'intervention, notamment pour ce qui est du domaine de la thérapie, il s'agit de compétences cantonales.

La Municipalité travaille de manière étroite avec l'office du médecin cantonal (OMC) qui est très engagé dans la question de réduction des risques. Il fait le lien aussi avec les questions de prise en charge thérapeutique, notamment par le service de médecine des addictions (SMA) du CHUV. Une réévaluation du service est en cours pour le renforcer. Il est également étudié dans quelle mesure le SMA pourrait intervenir dans les ECS. Les ECS relèvent d'ailleurs du domaine de la réduction des risques, une personne y est accueillie, sa situation est étudiée, du matériel propre lui est fourni et il est veillé à ce que l'acte de consommation se fasse de manière sécurisée mais il n'y a pas de traitement thérapeutique effectué. Il est nécessaire pour cela de faire appel à des spécialistes comme le CHUV qui peuvent travailler sur une prise en charge thérapeutique ou médicale, voire proposer des produits de substitution qui existent pour l'héroïne mais pas pour la cocaïne et ses dérivés. À Zurich il y a eu quelques traces de fentanyl apparues dans les drug-checking et on y travaille à savoir comment préparer la prise en charge médicale. Il n'y a pas encore de fentanyl qui a été retrouvé dans les drug-checking vaudois pour l'instant. L'antidote du fentanyl est la naloxone, pour la détenir il faut une autorisation de la Confédération. Le médecin cantonal, ABS et la cellule qui se réunissent tous les jeudis matin suivent cela de près. ABS met actuellement en place des formations à suivre par son personnel et pour les usagers-ères en cas de surdose y compris au cas où du fentanyl serait présent pour administrer la naloxone. Concernant le crack, qui a considérablement dégradé la situation ces dernières années, ce qui est important pour la ville de Lausanne qui travaille avec le médecin cantonal, c'est de renforcer

Conseil communal de Lausanne

le dispositif de réduction des risques. Il est testé dans d'autres villes alémaniques des ECS faisant le lien avec la thérapie et tout un panel de prestations pour aider les consommateur·rice·s à s'en sortir. 79% des personnes qui se rendent dans les ECS du Vallon et de la Riponne viennent du canton de Vaud, 65% de la région lausannoise, 14% du canton de Vaud et 9% de la Suisse romande, c'est donc à peu près 10 à 11% de personnes qui viendraient d'ailleurs en Suisse ou de l'étranger. La fréquentation des ECS est constituée de personnes qui viennent à Lausanne pour chercher le produit et le réseau social, mais pas parce qu'il y a un ECS. La situation actuelle est compliquée, il y a des consommations dans les WC, la nuit et en journée, encore plus lorsque l'ECS est fermé. Pendant longtemps il n'y avait pas d'ECS et la situation était tolérée malgré les difficultés pour les consommateur·rice·s et pour la population et le voisinage. La Municipalité a travaillé sur plusieurs plans, la réduction des risques et la régulation de l'espace public ce qui implique de se demander ce qui pousse les consommateur·rice·s à venir à Lausanne. Lausanne a alerté avec Vevey et Yverdon le Conseil d'État pour demander une réaction coordonnée par le Canton. Il y a eu plusieurs rencontres avec une délégation du Conseil d'État, des groupes de travail se sont créés avec les trois villes, le Canton, le médecin cantonal, les polices communales et cantonales, les services sociaux et spécialisé afin de travailler sur le développement de mesures qui pourraient améliorer la situation. La question des critères y est aussi discutée. La différence avec les ECS de Suisse alémanique est que pour la plupart ils ont été ouverts avec des critères et que les cantons limitrophes ont aussi des ECS. La situation de Lausanne est donc différente étant donné qu'il n'y en a qu'à Fribourg et Genève mais pas en Valais, Neuchâtel, Yverdon ou Vevey. Le Conseil d'État a répondu à l'interpellation¹ de Gregory Bovay et consort qu'il demandera à la Ville de Lausanne d'introduire des critères d'accès aux ECS. Le Canton finance l'ECS du Vallon à 40% et l'antenne de la Riponne par le biais du fonds de la *Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions* (CPSLA), fonds nourri par les saisies de drogues. La ville travaille avec ABS et a déjà prévenu qu'elle allait travailler sur les critères d'accès. Lors de l'amendement sur l'élargissement des horaires, la Municipalité s'était montrée favorable à un tel élargissement pensé avec des critères. Par rapport à la question du renforcement des équipes d'ABS avant d'élargir les horaires, leurs équipes du matin ont été renforcées, ainsi que les agents d'accueil et de sécurité de SE. Pour l'équipe de travail social de rue, il y a eu un amendement au budget qui a été voté et le recrutement est en cours. Le recrutement pour subvenir à l'élargissement des horaires n'a pas encore commencé car il semblait opportun d'avoir l'orientation du Conseil Communal au préalable. Il y a un monitoring qui est réalisé par l'observatoire de la sécurité dans la direction Sécurité et Économie. L'équipe de travail social de rue fait l'objet d'un monitoring et d'une évaluation par Unisanté. L'évaluation sera présentée au Conseil Communal cet été sur les mesures complémentaires qui ont été prises soit l'équipe de travail social de rue, les petits jobs et l'antenne à l'ECS. Il est prévu de présenter à la commission consultative de la politique des 4 piliers les premiers résultats de l'évaluation obtenus par Unisanté au mois de Juin, avant le préavis qui fera l'objet de cette évaluation et qui proposera la suite des mesures.

Une commissaire relève qu'à part la ville de Bâle qui ouvre jusqu'à 22h le vendredi et le samedi, dans toutes les autres villes c'est jusqu'à 18h30, 19h voire plus tôt. En quoi un élargissement des horaires permettrait d'améliorer la qualité de l'espace public et pourquoi cela serait justifié à Lausanne et pas dans d'autres villes.

¹ Interpellation Grégory Bovay et consorts au nom du groupe PLR - Des subsides cantonaux pour les locaux d'injection : Sur quels critères et pour quels bénéficiaires?

https://www.vd.ch/gc/depute-e-s/detail-objet/objet/24_INT_139/membre/624893

Conseil communal de Lausanne

Madame la Municipale répond qu'il y a un faisceau de mesures qui permettent d'améliorer la situation et pas seulement l'ECS. C'est pour cela que la Municipalité a souhaité un renforcement de la présence en rue, aussi avec des équipes de police dédiée. Dans les autres villes il y a une autre composition d'équipe professionnelle - le SIP à Zurich, le PINTO à Berne, qui font du soutien social et de la régulation de l'espace public et sont spécialisés aussi sur les questions de consommations. Ils pratiquent de la médiation urbaine et du travail social. Ceci n'existe pas à Lausanne puisque ces rôles sont répartis entre plusieurs équipes (correspondant·e·s de nuit, TSHM, travail social de rue, AAS). Il y avait eu un projet UNISSET qui avait été fait, mais il n'y avait alors pas d'ECS. Il y a maintenant l'équipe de police dédiée dont la collaboration se renforce avec l'équipe de travail social de rue et la mission des agents d'accueil et de sécurité qui sont importants pour réguler l'espace public. Concernant l'acte de consommation il est interdit de le faire dans l'espace public, cela veut dire qu'il faut réguler à l'aide de la police, d'agents d'accueil et de sécurité, de travailleurs sociaux qui font de la prévention et de la formation et évidemment d'avoir des alternatives. Les horaires adoptés à l'antenne qui était un projet-pilote ont permis de savoir quels horaires ont du sens. Lors des deux matins sans ouverture, le lundi et le mardi matin, il a été constaté des problèmes et les matins où l'ouverture est à 7h il y a immédiatement beaucoup de personnes, il y a aussi une forte fréquentation avant la fermeture. L'ECS n'est pas ouvert la nuit mais il est étudié de proposer comme à Genève des hébergements d'urgence ouverts la nuit où il est possible de consommer pour certaines personnes, à certaines conditions, avec des critères. Les horaires sont différents en Suisse alémanique car la situation l'est aussi, villes limitrophes à d'autres pays ou population différente. Il y a à Berne aux abords de la gare un restaurant sur deux étages à disposition des personnes toxicodépendantes, cet espace agit comme soupape privée. Il n'y en a pas à Lausanne c'est pour cela que comme les WC sont fermés cela risque de se reporter dans les appartements, dans la sphère privée. Les personnes toxicodépendantes ont une forte capacité d'adaptation, elles ont intégré toutes les mesures de prévention et il n'y a aujourd'hui pratiquement plus de cas de sida. Le Canton et la Ville font des campagnes de prévention très ciblées, sans doute plus efficaces que des grandes campagnes. Quelque chose pourrait être développé à Lausanne, notamment pour la cocaïne.

Il y a toujours une très haute fréquentation au Vallon. Il n'y a pas été observé une baisse de fréquentation depuis l'ouverture de l'antenne de la Riponne. Les publics y sont différents, comme les prestations. Les personnes dans l'urgence de consommer à la Riponne ne vont pas au Vallon. Cela fait partie des réflexions à faire à la fin de cette année pilote, faut-il tout réunir au même endroit ? Quels sont les impacts pour le voisinage ? Il faut plus de ressources s'il y a deux endroits avec les mêmes prestations, ce qui veut dire que la subvention à ABS serait augmentée. Si les horaires étaient étendus à la Riponne, il faudra sans doute fermer une heure pour faire les nettoyages et s'organiser.

Madame la responsable du dispositif addiction dit qu'il y a pour le moment une complémentarité entre les deux prestations.

A propos du dispositif housing first dans des institutions partenaires du réseau, le travail fait actuellement avec le service de médecine des addictions (SMA) est de donner un toit pour régler certaines problématiques mais il y a des situations très complexes en rue qui sont difficilement préneuses et pour lesquelles le suivi doit être important s'il y'a octroi d'un appartement. Dans les situations les plus complexes c'est à la personne de décider quelle est la priorité dans son chemin de soin. L'office du médecin cantonal demande d'avoir plus de lien entre les soins et les ECS et d'avoir cette passerelle qui fluidifie ce qui se fait avec la filière Riponne. Les dispositifs housing first fonctionnent très bien mais doivent être renforcés au niveau cantonal car ces prestations sont saturées.

Conseil communal de Lausanne

Un commissaire demande s'il y a une estimation du nombre d'individu·e·s en situation compliquée ; les chiffres de fréquentation par type de population et pourquoi le monitoring a été confié à nouveau à Unisanté qui a déjà effectué l'évaluation sur l'ouverture de l'antenne. Un autre prestataire aurait un regard plus neuf sur la situation.

Madame la Municipale répond que concernant les critères, le dispositif addiction avec l'office du médecin cantonal et ABS vont aller visiter d'autres ECS, Fribourg, Berne, Bâle, Zurich peut-être Bienne ; des informations sur leur fonctionnement y seront demandées, notamment les questions des critères, du contrôle, du suivi, etc. Concernant le monitoring, Unisanté avait effectué l'évaluation du Vallon et fait des recommandations, dans lesquelles il y avait ouvrir une antenne à la Riponne. Unisanté est à leur avis le meilleur partenaire et a des compétences spécifiques pour évaluer ces infrastructures. Il y a d'autre évaluation qui sont faites celle du Focus Group par BASS, il n'y a pas que Unisanté.

Madame la responsable du dispositif addiction dit qu'il y a 11 situations complexes au 6 février 2025, traitées de manière hebdomadaire entre l'ensemble des partenaires de la cellule de coordination. Concernant le monitoring d'Unisanté, ces opérations ne sont pas toujours bien vécues par les personnes sur le terrain.

Discussion générale sur le postulat Maillard

La notion d'accueil à bas seuil est assez indéterminée. Elle est initialement apparue autour des centres de prise en charge de personnes toxicodépendantes, elle s'est visiblement élargie à toutes les structures d'urgence. La réflexion autour de ces centres dits "à bas seuil" et leurs critères doit se faire de manière globale. Le but de ce postulat est d'avoir une étude comparative sur ce qu'il se fait ailleurs en Suisse et d'avoir une réflexion de la part de la Municipalité sur la mise en oeuvre de ces critères d'accessibilité. L'idée de se pencher sur la région lausannoise est venue des chiffres fournis par l'interpellation urgente du PLR² où il était question de Lausanne et sa région. Il y a aussi le fait que la ville de Zurich demande d'y être logé pour avoir accès à l'ECS, il n'y est pas question de communes limitrophes.

Un commissaire relève que les critères d'accessibilité priorisent les personnes en fonction du domicile ou de la nationalité. Il y a aussi des critères de prix, comme à Berne, où la nuitée coûte 10 à 15, Genève et Lausanne pourraient être les derniers cantons où l'accès est gratuit ce qui est plutôt une qualité. Il demande comment le contrôle des critères pourraient être appliqué car il est difficile de prouver son lieu de domicile.

Un commissaire critique l'atteinte au bas seuil dans le cas de l'hébergement d'urgence.

Madame la Municipale dit que Lausanne Région participe au financement de certaines mesures qui concerne notamment la réduction des risques et c'est aussi pour cette raison qu'elle fait mention de Lausanne et sa région. La Municipalité n'envisage pas d'introduire des critères pour les hébergements d'urgence et n'a pas reçu de demande en ce sens du Canton qui contribue au financement du dispositif d'hébergements d'urgence. Le Canton finance les places d'hébergement d'urgence et la Ville finance une partie du dispositif comme le bureau des réservations ainsi que l'Espace. Les hébergements d'urgence de transition reçoivent maintenant une participation du Canton mais sont financés par la Ville. Il est question d'aide humanitaire et il est important pour la Municipalité qu'elle soit apportée sans l'ajout de critères. 66% des personnes qui fréquentent les hébergements d'urgence sont G3 (NB : à savoir le groupe des hommes seuls, de moins de 60 ans, non-résidents et sans problématiques de santé particulières). L'approche est celle d'une logique de mise à l'abri et de priorisation de certains groupes (enfants, les femmes, les personnes malades et les

² Interpellation urgente de Maillard Mathilde et crts - Place de la Riponne : la qualité de vie au centre-Ville s'est-elle améliorée ? (INT24/057)

Conseil communal de Lausanne

personnes qui travaillent) mais pas de discrimination. Le nombre de places a été développé et annualisé. Il y a des critères pour certains hébergements d'urgence de transition. Il y en a destinés aux personnes qui travaillent car elles ont une perspective de sortie de l'urgence. L'un des axes de travail est la limitation de la durée des séjours en hébergements d'urgence, qui doit être combinée avec un suivi et un soutien individualisé. Il est parfois donné des exemples de housing first comme à Bâle ou dans d'autre pays pour dire que c'est la stratégie à adopter mais il y a en fait toujours des critères, avoir un permis de séjour ou être à l'aide sociale. Il y a dans les hébergements d'urgence de Lausanne et Genève un public auquel d'autres villes de Suisse n'offrent pas d'accueil. Quand on parle de « bas seuil » on entend la Soupe populaire, l'hébergement d'urgence et le Point d'eau, où il n'y a pas de critères mais parfois des prestations payantes.

Madame la responsable du dispositif d'aide d'urgence dit qu'un travail d'accompagnement et de suivi très précis a été effectué auprès d'une population de travailleur·euse·s, dans le cadre de l'hébergement d'urgence de transition de Renens. Des critères très spécifiques ont été introduits autour des contrats de travail qui devaient être des CDI et d'un revenu minimum au-delà de 2'100.-. La quasi-totalité des 20 à 30 personnes suivies ont pu stabiliser leur situation avec l'obtention d'un permis L ou B et l'obtention d'un logement.

Vote sur le postulat de M. Louis Dana et consorts :

Vote 7 oui 0 non 6 abstentions

La commission propose de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Vote sur le postulat de Mme Mathilde Maillard :

Vote 6 oui 4 non 3 abstentions

La commission propose de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Lausanne, le 07.03.2025

La rapportrice

Agathe SIDORENKO

